

Palestiniens présentés exclusivement sous les traits de réfugiés sans avenir.

La seule condition imposée par les collègues adhérant au projet fut la mixité du groupe d'élèves palestiniens avec lesquels ils correspondraient; cette demande ne fut pas aisée à satisfaire, il fallut rassembler plusieurs classes pour réussir à former un groupe de filles et de garçons palestiniens...

En février 2000, la délégation palestinienne était accueillie dans les familles de leurs correspondants français. Je n'ai pas rencontré ce groupe, ni participé au lunch de bienvenue, mais il semble que tout se soit déroulé dans la bonne humeur : instances politiques et personnel du collège étaient ravis de participer « utilement au dialogue pacifique ! »

Au cours des vacances de printemps, ce fut au tour de nos élèves de troisième de visiter leurs correspondants. Le voyage ne comprenait aucune visite en Israël. Leur seul contact avec les israéliens fut donc celui de la douane de l'aéroport Ben Gourion et des *check-points* pour rejoindre la Cisjordanie... Ils passèrent ainsi dix jours à visiter Ramallah, Jénine, Kalkiia et Naplouse.

À leur retour, portant fièrement leur keffieh, nos élèves tenaient un discours forcément orienté que l'on peut ainsi résumer : « Les palestiniens sont les pauvres; ils n'ont rien; ils sont les victimes, les israéliens sont les riches, ils ont tout et les narquent... » Les raccourcis idéologiques et mythologiques des élèves de retour de Cisjordanie se diffusèrent rapidement auprès de leurs camarades qui pensaient se reconnaître dans l'image (construite et abondamment diffusée depuis 1967) du Palestinien « victime absolue du voisin juif conquérant ». L'éducation à une « culture de la

paix » a-t-elle vraiment progressé dans cette banlieue parisienne ?

Barbara LEFÈVRE,
professeur certifié d'histoire-géographie,
Hauts-de-Seine,
avril 2002 (revu en 2003).

Sexisme et remise en cause de l'égalité

L'abandon des principes humanistes, de laïcité et de tolérance au profit de la glorification de la différence conduit tout naturellement à une régression dans les relations entre élèves des deux sexes, accentue les comportements sexistes, voire de prédation chez certains garçons et fait disparaître tout sentiment de compassion chez les jeunes filles.

Les relations entre les deux sexes sont fortement marquées par des codes de vocabulaire ou de comportement. Nombreux sont les garçons qui ont intégré dans leur langage quotidien des expressions avilissantes et méprisantes ramenant la fille au statut d'objet. Ainsi, pour exprimer une certaine attitude physique, les garçons préférèrent employer l'expression « elle est bonne », devenue certes ordinaire, mais surtout significative de la conception des rapports entre filles et garçons. Il ne faut en aucun cas laisser transparaître le moindre sentiment de compassion ou de tendresse. Une jeune fille habillée d'une jupe ou avec des vêtements mettant en valeur son corps devient très vite une fille « facile », ou pis encore une « salope ».

Des simples propos avilissants aux actes répréhensibles, il n'y a, malheureusement, qu'un pas très

vite franchi. Mais pourquoi en serait-il autrement puisque les jeunes filles concernées ou non acceptent leur sort, l'excusent, voire condamnent les victimes, et que l'administration brille par son incompétence à sanctionner de façon exemplaire. L'événement vécu dans une classe de quatrième d'un collège ZEP « prévention violence » des Hauts-de-Seine, dans laquelle j'enseigne l'histoire-géographie et l'éducation civique, en est la parfaite illustration.

En effet, lors du conseil de classe du premier trimestre, l'ensemble de l'équipe pédagogique de la classe apprend que deux élèves ne participeront pas au projet de sortie en Auvergne, à Vulcania, pour des raisons de sécurité. Les professeurs à l'origine du projet ainsi que le chef d'établissement et une médiatrice sont les seuls à connaître les motivations de cette décision. Sans nous donner de réelles informations, on nous signale que les faits sont graves et ont été dévoilés par certaines élèves de la classe. Les informations recueillies ultérieurement auprès de la médiatrice mettent à jour la réalité : un élève d'origine africaine harcelait sexuellement une élève d'origine maghrébine de la classe ainsi que d'autres et les menaçait de viol, viol qu'il projetait de mettre en œuvre, avec d'autres camarades de la classe, lors du voyage en Auvergne. Après convocation dans le bureau du chef d'établissement, la sanction était tombée : interdiction de participer au voyage scolaire, sanction qui soulagait la classe et provoquait l'incompréhension du « préméditateur » puisqu'il n'avait rien fait, qu'il était innocent et que bien évidemment ce n'était pas grave. Face à son attitude, une mise au point semble nécessaire pour tenter de faire prendre conscience à toute la classe de la gravité des faits.

Le cours d'éducation civique en est le cadre par fait. Puisque je travaille depuis deux ans sur le pro-

gramme d'éducation civique de quatrième, j'ai pris l'habitude d'aborder le thème de la justice à travers l'étude de faits divers actuels. Ainsi, lorsqu'il s'agit d'évoquer la justice des mineurs, j'utilise les articles du *Monde* portant sur des affaires de viol en réunion. Après discussion avec la médiatrice de l'établissement, plusieurs points nous heurtent : l'attitude de l'élève incriminé qui ne saisit pas la gravité de la faute et rejette la responsabilité sur l'élève harcelé qui le « provoquait » ; le comportement de certains garçons de la classe qui étaient prêts à participer, mais ne se sentent aucunement complices ; les propos de certaines jeunes filles de la classe qui « comprennent » ; et, surtout, la sanction bien tendre de l'administration qui refuse de convoquer l'élève devant un conseil de discipline.

Sans entrer dans le détail du déroulement de la séance d'éducation civique de « remédiation », pour employer des termes chers au ministère, c'est son impact sur les différents acteurs qu'il est intéressant d'étudier.

Tout d'abord, l'élève auteur des faits reste persuadé de son bon droit, affirme qu'il n'a rien fait et clame son innocence. La séance a donc été un échec. Au lieu de se calmer, il continue son œuvre de sape psychologique en s'en prenant, cette fois, au petit frère de sa victime, en le menaçant et en le frappant. Pourquoi se priver, la sanction pour coups ne peut pas être plus élevée que celle pour harcèlement ! Il ne risque donc qu'une petite réprimande, voire quelques heures de retenue. Il paraît évident que cet élève, comme beaucoup d'autres, a intégré un comportement de prédation où seul le plus fort, donc le bourreau, trouve gloire et prestige aux yeux des autres. La victime reste quelqu'un de faible dont les chances de survie sont bien minces dans un univers

qui a troqué les règles de vie humaine au profit de celles du monde animal.

C'est bien sûr pour la victime et les autres jeunes filles de la classe que la séance semble être le plus bénéfique puisqu'elle leur a offert une tribune où elles ont pu exprimer librement leur point de vue, leur peur, mais aussi leur colère. Cependant, même du point de vue des « victimes potentielles », il faut reconnaître que le combat est loin d'être gagné.

En effet, le préalable à la séance était de répondre (de façon anonyme, mais en précisant le sexe) par oui ou par non à un questionnaire de cinq questions dont les plus importantes étaient : « Embrasser une fille quand elle dit non », « Tripoter quelqu'un dans un endroit public sans son accord » et « Dire à une fille "Si tu ne couches pas, je te quitte" », peut-on parler d'agression sexuelle dans chacun des cas ? Le dépouillement des réponses devant la classe appelle un constat pessimiste. Certes, quelques garçons reconnaissent que ces actes s'appellent des agressions sexuelles, mais de nombreuses filles ne considèrent pas la première question et même, chose plus grave, les deux dernières comme une agression sexuelle. Leur argumentation est limpide. Si un garçon se permet de tels gestes, c'est que la jeune fille lui a laissé sous-entendre qu'elle était plus ou moins consentante. La victime ne trouve donc pas grâce aux yeux des jeunes filles. Elle est, du fait de ce rapport de prédation, condamnée parce qu'elle est faible. La compassion n'existe plus, comme l'illustre cette remarque d'une élève de troisième qui se faisait « tripoter » les seins, dans les couloirs du collège, par un garçon lui aussi en troisième. Alors que j'explique avec une certaine colère au jeune homme que ce genre de choses ne se fait pas et qu'il n'apprécierait pas qu'on lui en fasse autant, la jeune

« victime » me répond d'une voix douce qu'il s'agissait simplement d'un jeu et que « ce n'était pas grave ». Plus significatif encore est cet exemple rapporté par un ancien collègue d'un établissement « ordinaire » du sud des Hauts-de-Seine. En effet, expliquant à des jeunes filles de cinquième et de quatrième qu'une de leurs connaissances a été victime d'un viol en réunion, il reçoit en guise de réponse : « C'est normal, elle est bête et provoque. » N'est-ce pas l'exemple de l'inversion des valeurs à laquelle nous sommes désormais confrontés ?

Enfin, dans la gestion de cette affaire, il faut évoquer, en dernier lieu, l'attitude de l'administration et plus particulièrement du chef d'établissement. Tenu informé de la nature de la séance d'éducation civique, ce dernier la conçoit comme un moyen de faire comprendre à l'ensemble de la classe le bien-fondé de sa sanction et trouve son impact positif puisque les jeunes filles de la classe se sentent rassurées par l'exclusion du voyage des élèves concernés. Le professeur est donc chargé de pallier les manques de sa direction et d'expliquer, voire de justifier, une sanction que lui trouve bien timorée. C'est encore au professeur d'affronter les élèves en lieu et place du chef d'établissement qui préfère se retrancher dans son bureau et taire ce genre d'événements pour éviter de faire face à une équipe pédagogique exigeant une sanction proportionnée à la faute, c'est-à-dire, dans ce cas, un conseil de discipline avec exclusion définitive. Mais pourquoi exclure un élève qui ne fait que menacer sans passer à l'acte ? C'est d'ailleurs l'explication donnée par le chef d'établissement interpellé sur cette affaire lors d'une réunion générale. Seul le passage à l'acte justifie une sanction grave. La démission des cadres administratifs est totale, comme le montre l'attitude du chef d'établis-

sement du collège évoqué précédemment : informé du passage à l'acte de deux de ses anciens élèves d'origines maghrébine et yougoslave, celui-ci refuse d'engager la conversation avec le juge d'instruction chargé de l'affaire et préfère transmettre la communication au conseiller principal d'éducation.

La peur de la confrontation avec les élèves l'a donc emporté sur la mission d'éducation, mission qui impose de rappeler les limites et de savoir réprimer lorsqu'il le faut. Les élèves se retrouvent face à des adultes qui préfèrent se réfugier derrière des directives ministérielles ou rectorales qui, en leur demandant de faire preuve de souplesse, les conduit à adopter, à l'égard des élèves, un langage protecteur, prétendu « compréhensif » alors qu'il est tout simplement permissif. Le refus de faire preuve d'autorité explique sans doute la facilité du passage à l'acte et l'impression de non-transgression de l'interdit puisque rares sont les adultes qui, conscients de leur tâche d'éducateur, leur tiennent un discours responsable et citoyen, les obligeant à respecter la collectivité et ses lois.

Sophie FERHADJIAN,
professeur agrégée d'histoire,
Hauts-de-Seine.

Tristes banlieues

Dans une « agglomération » de la banlieue de Paris, une « cité » répartie en « quartiers ». L'architecture innovante de son ensemble de HLM fut dans les années 1960 un fer de lance de l'urbanisme. Moins de vingt ans plus tard, le nom de cette cité était déjà devenu le symbole de la crise qui commençait à gangrener les banlieues. On y relevait des taux élevés de chômage et de délinquance et même, à une certaine période, le pourcentage de suicide le plus élevé de France.

Aujourd'hui, à lire la presse municipale, ce « quartier » est presque un quartier comme les autres.

Face à la « cité », un collège classé ZEP qui accueille environ 350 enfants. Une quarantaine de professeurs y mènent une véritable bataille pédagogique pour la réussite de leurs élèves. D'année en année les résultats sont de moins en moins gratifiants au regard de l'investissement professionnel et personnel des enseignants et des membres de l'équipe pédagogique (éducateurs, surveillants, conseiller d'éducation, assistante sociale, conseillère d'orientation, psychologue, infirmière, assistante sociale, équipe de direction...). Pis encore, les élèves sont les grands perdants de cet échec : chute sensible du taux de réussite au brevet des collèges en 2003, baisse du passage en seconde générale, faibles résultats aux tests d'évaluation d'entrée en sixième.

À un moment ou un autre, les membres de la communauté éducative témoignent d'un malaise qui va du découragement à l'amertume, en passant par la culpabilité.

La relation qui réunit un maître et ses élèves dans une classe de collège dépasse largement le cadre de